DUCERF GROUPE

Catalogue produits 2025
1ère transformation

Relation client

- Un suivi commercial individualisé en France et à l'international.
- Des réponses rapides à vos questions et vos besoins grâce à une équipe d'assistance commerciale à votre écoute.

Outils et technologies

- Un outil de production souple pour répondre aux demandes spécifiques : plusieurs lignes de sciages traditionnelles ou spécialisées grosses épaisseurs (plots, dépareillés, avivés, pièces équarries).
- Une politique d'investissement en continu pour s'adapter aux évolutions du marché.

Service

- Une très grande réactivité grâce à un stock important : plus de 18 000 m³ de produits en stock.
- L'organisation des transports.
- La livraison à partir de 12 m³ avec la possibilité de panacher les commandes (tous produits et toutes essences).
- La mise à disposition d'outils d'aide à la vente.
- La formation des équipes de ventes chez les distributeurs.

Approvisionnements et qualité

- Une cellule R&D pour toujours coller aux attentes des clients.
- Une équipe d'acheteurs de grumes expérimentée sélectionne les bois en Bourgogne principalement mais aussi dans les plus belles forêts de France : Allier, Centre, Ile-de-France ...
- La première scierie de France certifiée PEFC : garantissant des approvisionnements en bois issus de forêts bien gérées.
- Un double contrôle des productions, au sciage et à la réception (bois sec).

Découvrez en 1 clic le nouveau pôle
du groupe Ducerf :
LES OFFRES DE PRESTATIONS À FAÇON

Document connecté
Comment cela marche ?

1. **Téléchargez gratuitement l'application** onprint
sur Apple Play ou Google Store

Download on the App Store | Google play

2. **Flashez l'image ci-dessous avec** onprint

3. **Accédez au contenu augmenté complet des offres prestations**

Coller vos lames massives ou aboutées pour constituer vos carrelets ou panneaux

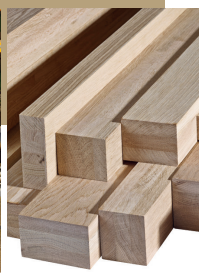

Abouter et valoriser vos coursons ou chutes en pièces de grandes longueurs

DUCERF
pôle prestations à façon

Vous avez des besoins standards ou spécifiques ?
Nous vous proposons des solutions adaptées.

DUCERF GROUPE

Raboter 4 faces, profiler et mettre à longueur vos bois

Sécher et traiter par haute température toutes vos essences de bois

Ducerf Scierie

La **1ère transformation** est l'activité historique du Groupe Ducerf, initiée dès 1885. L'entreprise s'est taillée au fil des années une expertise sans faille dans le sciage de bois feuillus, et principalement du chêne de qualité supérieure.

1
Site de production à Vendenesse-Lès-Charolles (71)

50 000 m³
De grumes transformées/an

18
Hectares de superficie

25 000 m²
De stockage couvert

14 500 m³
Capacité annuelle pré-séchage et séchage

80%
De chêne

20%
Autres essences de feuillus
(frêne, peuplier, hêtre, châtaignier, acacia, érable...)

Ducerf Scierie

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

bois-de-france.org
CERTIFICAT BF0060

Sommaire

Page 5-6	Plots chêne
Page 7	Plots essences diverses
Page 8	Pièces équarries chêne
Page 9	Avivés
Page 10	Platelage & traverses chêne
Page 11	Conditions générales de vente

PLOTS CHÊNE

Les bois utilisés pour la production de plots chêne sont issus de futaies et taillis sous futaies des plus belles forêts françaises, principalement en Bourgogne mais également dans d'autres régions de France avec, par exemple, les forêts du Centre, de l'Allier ou encore d'Ile de France.

PLOTS DÉPAREILLÉS

Les plots dépareillés sont constitués de planches de qualité homogène de 2 mètres et plus

ÉPAISSEUR	PRIX HT / m³		
	MENUISERIE CHOISIE	BELLE MENUISERIE ÉBÉNISTERIE	EBENISTERIE
18 mm	•	•	•
27 mm	•	•	•
34 et 41 mm	•	•	•
45 et 54 mm	•	•	•
65 et 80 mm	•	•	

Nos bois sont séchés dans des pré-séchoirs. Ils continuent de se stabiliser ensuite à l'extérieur.
Tous nos plots sont réceptionnés et mesurés avant expédition, sous abri dans un hangar dédié à l'accueil des clients (mesurage sec).

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

Pour des bois secs séchoir :

SÉCHAGE

Epaisseur	18 mm	27 mm	34 mm	41 mm	45 mm	50 mm	54 mm	65 mm	80mm
Siccité	12%	12%	12%	12%	15%	15%	15%	15%	15%

PLOTS RECONSTITUÉS

Les plots reconstitués sont issus de billes de pied sélectionnées spécifiquement de 3 mètres et plus

ÉPAISSEUR (mm)	DIAMETRE (cm)	VENDU / m³		
		MENUISERIE CHOISIE	BELLE MENUISERIE ÉBÉNISTERIE	EXPORT
18 mm	40 à 49 cm	•	•	•
	50 à 59 cm			•
27 - 34 - 41 mm	40 à 49 cm	•	•	•
	50 à 59 cm	•	•	•
	60 cm et +			•
45 - 50 - 54 mm	50 à 59 cm	•	•	•
	60 cm et +			•
65 - 80 mm	50 à 59 cm	•	•	•
	60 cm et +			•
100 mm	50 cm et +	•		•
120 mm	50 cm et +			•

Bois d'exception (diamètre supérieur à 80 cm) - stock limité

Nos bois sont séchés dans des pré-séchoirs. Ils continuent de se stabiliser ensuite à l'extérieur.
Tous nos plots sont réceptionnés et mesurés avant expédition, sous abri dans un hangar dédié à l'accueil des clients (mesurage sec).

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

Pour des bois secs séchoir :

SÉCHAGE

Epaisseur	18 mm	27 mm	34 mm	41 mm	45 mm	50 mm	54 mm	65 mm	80mm
Siccité	12%	12%	12%	12%	15%	15%	15%	15%	15%

PLOTS ESSENCES DIVERSES

Plots reconstitués ou dépareillés :

- Essences de bois feuillus français: châtaignier, érable, frêne, hêtre ...

DESCRIPTIF	VENDU / m³
PLOTS CHÊNE BRUN - AD	
épaisseur 27 à 45 mm épaisseur 54 mm épaisseur 65 mm épaisseur 80 mm	• • • •
PLOTS CHÊNE AMÉRIQUE - AD	
épaisseur 27 à 80 mm **PLOTS DÉPAREILLÉS** **PLOTS RECONSTITUÉS**	• •
HÊTRE BME - AD	
PLOTS RECONSTITUÉS épaisseur 27 à 80 mm	•
PLOTS DÉPAREILLÉS longueur 2 m+ / ép. 27 mm	•
PLOTS DÉPAREILLÉS longueur 2 m+ / ép. 34-41 mm	•
FRÊNE - AD	
PLOTS RECONSTITUÉS OU DÉPAREILLÉS QUALITÉ A longueur 2,20 m+ épaisseur 27 mm épaisseur 18 - 34 - 41 - 45 mm épaisseur 54 - 65 - 80 mm	• • •

DESCRIPTIF	VENDU / m³
ACACIA - AD	
longueur 2 m et + toutes épaisseurs 27 à 80 mm	•
MERISIER FRANÇAIS - KD	
longueur 2 m+ épaisseur 27 à 80 mm **QUALITÉ A/B** **QUALITÉ C**	• •
ÉRABLE - KD	
QUALITÉ A/B longueur 2 m+ épaisseur 27 à 80 mm	•
TILLEUL - KD	
longueur 2 m+ épaisseur 27 à 45 mm épaisseur 54 à 80 mm épaisseur 100 mm	• • •
CHÂTAIGNIER - AD	
PLOTS DÉPAREILLÉS longueur 2 m+ épaisseur 18 mm épaisseur 27 mm épaisseur 34 - 41 - 45 - 54 - 65 mm	• • •

LE MESURAGE DES PLOTS ESSENCES DIVERSES EST EFFECTUÉ AVANT SÉCHAGE

Pour d'autres essences, veuillez nous consulter

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

PIÈCES ÉQUARRIES CHÊNE

Ducerf propose des pièces équarries en chêne selon 2 choix :

QP1
Vives arêtes
(débit sur liste)

Bois sciés pratiquement à vives arêtes, 10% de surcote.
Coupe d'équerre
Nœuds sains adhérents
Aubier admis.

SECTION	VENDU / m³							
	LONGUEUR < 3,90 m	LONGUEUR 4 à 4,90 m	LONGUEUR 5 à 5,90 m	LONGUEUR 6 à 6,90 m	LONGUEUR 7 à 7,90 m	LONGUEUR 8 à 8,90 m	LONGUEUR 9 à 9,90 m	LONGUEUR 10 à 10,90 m
10 x 10 cm à 15 x 15 cm	•	•	•	•	•	•	•	•
10 x 16 cm à 20 x 20 cm	•	•	•	•	•	•	•	•
10 x 21 cm à 25 x 25 cm	•	•	•	•	•	•	•	•
10 x 26 cm à 30 x 30 cm	•	•	•	•	•	•	•	•
10 x 31 cm à 35 x 35 cm	•	•	•	•	•	•	•	•
10 x 36 cm à 40 x 40 cm	•	•	•	•	•	•	•	•

*Longueur supérieure à 10 m et section supérieure à 40 x 40 cm : **nous consulter**.*
Marquage CE sur demande

QP2
Standard

Tolérance de flache.
Nœuds sains adhérents, sans limitation
10% de surcote
Coupe d'équerre
Aubier admis.

SECTION	VENDU /m³				
	LONGUEUR 2,50 m / 3 m / 3,50 m	LONGUEUR 4 m / 4,50 m	LONGUEUR 5 m	LONGUEUR 5,5 m / 6 m	LONGUEUR 6,5 m / 7 m
10 x 10 cm	•	•	•	•	•
12 x 12 cm	•	•	•	•	•
15 x 15 cm	•	•	•	•	•
20 x 20 cm	•	•	•	•	•
25 x 25 cm	•	•	•	•	•
30 x 30 cm	•	•	•	•	•

*Longueur supérieure à 7 m et section supérieure à 30 x 30 cm : **nous consulter**.*
Marquage CE sur demande

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

AVIVÉS

Les Avivés sont constitués de planches de plots délignés selon un cahier des charges précis :

- Débits parallèles.
- Aubier partiellement enlevé
  (tolérance au maximum d'aubier sur 1/3 de l'épaisseur).
- Cœur enlevé (traces acceptées sur une face).
- Découpes d'équerre en longueur.
- Bois débité après séchage.
- Stockage bois sur bois.
- Bois sec séchoir KD

AVIVÉS
Ebénisterie

Sciés à partir de plots sélectionnés dans la qualité Export.

Longueurs : 2 à 2,90 m / 3 à 3,90 m / 4 m et plus (sur demande).

Épaisseurs : 27 à 80 mm.
Autres épaisseurs sur demande.

AVIVÉS
Belle Menuiserie Ébénisterie

Sciés à partir de plots sélectionnés dans la qualité Belle Menuiserie Ébénisterie.

Longueurs : 2 à 2,90 m / 3 à 3,90 m / 4 m et plus (sur demande).

Épaisseurs : 27 à 80 mm.
Autres épaisseurs sur demande.

ÉPAISSEUR	VENDU AU m³	
	EB	BME
27 - 34 mm	NOUS CONSULTER	
41 - 45 - 50 - 54 mm		
65 - 80 mm		

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

PLATELAGE PREMIUM

Nœuds sains limités à la moitié de la largeur de la planche.
Pas de nœuds en rives.
Hors aubier.
Tolérance de traces de cœur au contreparement.
Affranchie 1 à 2 cm de sur-mesure.
Bois réessuyé à 25/30 %.

	BRUT		RABOTÉ	
Longueurs (mm)	2500 à 4000			
Section (mm)	160	50	145	45
	•		•	

Autres sections : sur demande

TRAVERSES

Traverses en chêne :
hors série, paysagères et traversines

SECTION	LONGUEUR	QUALITÉ	VENDU /unité	VENDU /m³	CONDITIONNEMENT
15 x 26	2,6 m	UIC	•	•	16 pièces
15 x 26	2,6 m	Paysagère	•	•	16 pièces
16 x 26	2,6 m	UIC	•	•	16 pièces
16 x 26	2,6 m	Paysagère	•	•	16 pièces
10 x 20 à 14 x 24	2,6 m	Paysagère		•	30 pièces (à titre indicatif)
10 x 20 et 12 x 20	2 m	Paysagère		•	30 pièces (à titre indicatif)

Traitement vert/marron possible

PEFC
10-32-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 – CLAUSE GÉNÉRALE
Nos fabrications et livraisons sont soumises aux présentes conditions qui prévalent les conditions figurant sur les documents de l'acheteur, sauf dérogation écrite de notre part.

2 – CLAUSE DE COMMANDE
Nos offres s'entendent sauf vente entre temps. Toute commande s'analyse comme une promesse d'achat, dans la limite de nos disponibilités et sous réserve de notre confirmation écrite.
Nos marchandises sont vendues reconnues au départ par le client et lui seul ou considérées comme telles, même lors d'expédition franco. Les fabrications exécutées à la demande du client ne peuvent donner lieu à annulation ou modifications de la commande, faute de quoi une indemnité correspondant à 50% de la valeur de la marchandise non livrée sera due ipso facto par le client et à ce titre de clause pénale.

3 – CLAUSE DE TRANSFERT DE RISQUES
Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le moyen de transport choisi. Il appartient à l'acheteur de faire les réserves éventuelles près du voiturier, conformément à l'article 100 du code du commerce.

4 – CLAUSE D'EXPÉDITION
Les délais d'expédition sont indicatifs. Si l'enlèvement est à la charge de l'acheteur, à défaut d'enlèvement le vendeur pourra prendre toute mesure nécessaire pour stocker la marchandise aux frais de l'acheteur, ou faire procéder à la livraison après mise en demeure de retirement de marchandise.

5 – CLAUSES DE PAIEMENT
Les factures sont payables aux échéances prévues. En cas de paiement par traites, les traites doivent être retournées ou acceptées dans les 15 jours de leur expédition, à défaut le vendeur sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation. En cas de paiements échelonnés, le non-paiement d'une échéance entraîne déchéance du terme à la seule initiative du vendeur.
En cas de livraisons échelonnées, le non-paiement d'une livraison entraîne, pour le vendeur, le droit de rétention sur les livraisons à venir.
En cas de paiement retardé, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal s'appliquera, outre l'indemnité forfaire de 40€ pour frais de recouvrement.

6 – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix.
L'acheteur devra faire assurer contre pertes et dégâts les marchandises concernées par les présentes, et prévenir le vendeur des mesures prises par des tiers sur lesdites marchandises.
En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter soit d'une mise en demeure recommandée, soit d'un inventaire contradictoire, soit d'une sommation d'huissier, l'acheteur ne pourra s'y dérober.
En cas de vente ou de transformation, l'acheteur consent une subrogation de créance dans les conditions visées à l'article 7.
En application de l'article 121 de la loi 85-98 du 25.1.85, le vendeur pourra revendiquer les marchandises livrées sauf à être payé immédiatement sans qu'il soit besoin d'attendre la fin de la période d'observation.

7 – CLAUSE DE SUBROGATION DE CRÉANCE
En cas de revente et/ou de transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder, jusqu'au paiement des factures du vendeur, tout ou partie des créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de créance par lui consentie sur simple demande du vendeur, et ce à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

8 – CLAUSES FINANCIÈRES
Le vendeur se réserve le droit de demander des garanties particulières en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité notoire (état des protêts, privilèges ou nantissements pris de l'acheteur).
Le refus de l'acheteur à fournir les garanties demandées pourra entraîner le droit à revendication des marchandises dans les conditions des articles 6 et 7 des présentes.
Tout retard de paiement entraînera l'application des pénalités calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal, nonobstant l'application à l'initiative du vendeur des articles 6 et 7 des présentes.
Aucune dérogation d'échéance ne peut être accordée par le vendeur sans la preuve d'une notification aux débiteurs de l'acheteur de la qualité de subrogé du vendeur à hauteur des sommes dues.

9 – RÉCLAMATIONS
Toute contestation sur la qualité des marchandises livrées est irrecevable lorsque ces marchandises ont été mises en œuvre, la garantie est strictement limitée à la valeur des marchandises facturées et reconnues par nous défectueuses et ce sans indemnité pour quelque cause que ce soit.
En cas de livraisons non conformes ou sujettes à litige, les réclamations détaillées doivent être adressées dans les 8 jours de la réception de la marchandise par courrier recommandé avec avis de réception et ceci à bref délai conformément à l'article 1648 du Code Civil.

10 – CLAUSES PARTICULIÈRES
Les conditions particulières sont décrites dans le devis et/ou le bulletin de commande ainsi que les conditions de paiement, elles complètent les conditions générales de vente ici décrites.

11 – CLAUSES TERRITORIALES DE JURIDICTION
En cas de litige éventuel de quelque nature que ce soit, attribution de juridiction est faite aux tribunaux de MACON 71000 (France).

12 – CLAUSE CERTIFICATION
Se référer à la facture.

1885, Jean Ducerf implante sa toute première scierie en Bourgogne, au cœur des plus belles forêts d'Europe. De génération en génération, le groupe familial prend de l'ampleur, investit de nouveaux sites en France, met en place des process novateurs et exporte dans de nombreux pays. Chez Ducerf, le bois s'envisage dans son ensemble et dans toutes ses applications. Le groupe intègre les processus de 1ère transformation et de 2ème transformation de bois feuillus, avec toujours le chêne en essence principale. Soucieuse de l'environnement, l'entreprise familiale adopte une démarche éco-responsable au quotidien. Une belle façon de montrer l'exemple et d'œuvrer en faveur du développement durable. Aujourd'hui, le groupe Ducerf est l'un des leaders du secteur, et ses motivations ne font aucun doute : qualité, innovation, passion.

Suivez notre actualité
sur nos réseaux sociaux
en un seul clic !

300 rue du bourg - 71120 Vendenesse-lès-Charolles - France
Commercial France
Tél 03 85 88 28 28
Commercial Export
Tél + 33 3 85 88 28 33

www.ducerf.com

DUCERF SCIERIE
Ducerf Groupe

Agence de communication : www.spritcom.fr — Crédit photos : Ducerf Groupe — Design Graphique : adb-studio.fr — Edition 01.2025